

**DEL-2020-55**

L'An deux mille vingt, le vingt février, à 9 heures 45, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 11/02/2020, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

**Etaient présents :**

Mmes LUTZ, FRANCESCHI.

MM AMOUDRY, ALLARD, BACHELLARD, BARDET, BAUD-GRASSET, BILLET, BLONDIAUX, BOISIER, BONDURAND, BOSSON F, BOURGEOUX, BUFFLIER, CALMUS, CATALA, CHAUTEMPS, CIABATTINI, DEMOLIS, DESCHAMPS, DEROUSSIN, DESILLE, DREVON, DUCROZ, FOURNIER, FRANCOIS, GOLLIET-MERCIER, GRANDCHAMP, GYSELINCK, HERISSON, JACQUES, LANDAIS, MILON, MONATERI, MUGNIER, OGIER, PAPEGUAY, PELISSIER, PEUGNIEZ, RICHARD, ROGUET, SCHEVENEMENT, SIBILLE, STEYER, VICAT, VILLET.

**Suppléants :**

MM CHENEVAL, CURTET, FORAY, VIOLETTE.

**Avaient donné pouvoir :**

MM BESSON, BOSLAND, BOUCHET, BURNET, COUTIER, FAVRETTO, GILLET, HEISON, LAMBERT, MACHARD, MAURIS-DEMOURILOUX, PEILLEX, POUCHOT.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes BERTHIER, DUBY-MULLER, METRAL, MUFFAT.

MM AYEY, BAUD, BERNARD, BILAVARN, CAMPART, CHARRAT, CHESSEL, DEAGE, DUSSAIX, FAVRE-VICTOIRE, FILLON, FOUQUET, GAMBARINI, GUENAN, GUIRAUD, HERVE, LAGGOUNE, LAPERROUSAZ, LAPRAZ, LOMBARD, MAURE, MONET, MOUCHET, PACORET, PAGET, PERRET A, PERRET G, PETIT, PITTE, RUDYK, SERMET-MAGDELAIN, TRIVERIO, VANDERSCHAEGHE.

**Assistaient également à la réunion :**

Mme OLLIVIER, Payeure Départementale.

Mmes ASSIER, BOSSON, CERDA, CHATELET, GIZARD, KHAY, PERRILLAT, RENOIR, MM SCOTTON, BAILLY, CHALLEAT, GAL, GATINET, LOCHARD, LOUVEAU, RACAT, SOULAS, VIOLLET : du SYANE.

**Membres en exercice : 96**  
**Présents : 50**  
**Représentés par mandat : 13**

---

**Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX COLLECTIVITES AYANT UNE REGIE OU UNE SEM D'ELECTRICITE - DOTATIONS 2020**

**Exposé du Président,**

Conformément aux statuts du SYANE, les collectivités ayant une Régie ou une SEM d'électricité, de par leur compétence d'autorité organisatrice du Service Public de distribution d'électricité, sont détentrices de la maîtrise d'ouvrage des travaux sur leurs réseaux.

De ce fait, ces collectivités sont destinataires, pour celles qui y ont droit, des subventions du CAS - FACE (Compte d'Affectation Spécial « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale ») en régime rural.

Par ailleurs, le SYANE a en charge la gestion de la dotation départementale d'un montant de 2.500.000 € (Subvention du Conseil Départemental), avec mission de fixer l'attribution de la part revenant aux collectivités précitées.

Conformément à l'avis du Comité suite au débat d'orientations budgétaires du 11 décembre 2019, et après consultation entre les collectivités concernées et l'exécutif du SYANE, il est proposé de fixer pour l'année 2020 :

- un montant de **662.500,00 €** d'enveloppe globale de subvention aux collectivités ayant une Régie (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de Seyssel - Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Vallée de Thônes - Communes de Bonneville, Sallanches, Les Houches), au titre de la dotation du Conseil Départemental.
- un taux de **40 %** de subvention à appliquer au programme de travaux H.T présenté par chaque collectivité.
- un montant global de **1.656.250,00 € H.T** d'enveloppe de travaux subventionnables pour l'ensemble des collectivités (travaux sur réseaux d'électricité et d'éclairage public), réparti comme suit :

	Enveloppe de travaux subventionnables HT	Taux	Dotation 2020
<b>Bonneville</b>	149 062,50 €	40 %	59 625,00 €
<b>Sallanches</b>	172 250,00 €	40 %	68 900,00 €
<b>Les Houches</b>	102 687,50 €	40 %	41 075,00 €
<b>Syndicat de Thônes</b>	604 531,25 €	40 %	241 812,50 €
<b>Syndicat de Seyssel</b>	627 718,75 €	40 %	251 087,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 656 250,00 €</b>	<b>40 %</b>	<b>662 500,00 €</b>

Il est précisé :

- que le montant effectif des subventions sera fixé, pour chacune des collectivités, dès lors que celles-ci auront présenté leur programme de travaux pour l'année 2020
- que 40 % du montant de la subvention seront versés dès l'engagement des travaux et que le solde sera versé lors de l'achèvement des travaux et sur présentation des justificatifs du règlement desdits travaux.

Le crédit global des subventions est inscrit au Budget.

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver les modalités et les montants d'attribution des subventions proposés pour l'année 2020,
2. à autoriser le Président à prendre les arrêtés de notification de subventions aux collectivités concernées : Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de Seyssel - Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Vallée de Thônes - Communes de Bonneville, Sallanches, Les Houches.

**Adopté à l'unanimité.**

**Le Président,**

**J.P AMOUDRY**

2

